

# Règlement Marche Gourmande

1. Thème de la manifestation : randonnée pédestre et repas.
2. Description : la randonnée gourmande offre la possibilité à un large public, d'effectuer une promenade d'une huitaine de kilomètres à travers le village de Sigolsheim, les vignes de Sigolsheim et Kientzheim en passant par 6 stands de restauration en plein air. Les départs se feront entre 10H10 et 13H00 à raison d'un départ tous les ¼ d'heure. À l'issue de la randonnée : buvettes et petit marché gourmand (produits locaux) pour terminer la ballade.
3. Organismes : «*Association Sportive de Sigolsheim* »
4. Participation : la participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription est validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée du paiement. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fiches d'inscription. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte.
5. Equipement : prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.
6. Conditions d'annulation :
  - Du fait des organisateurs : Pour raisons sanitaires, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) ou d'un nombre de participants insuffisant, la manifestation serait annulée et les participants remboursés sur demande écrite ;
  - Du fait des participants : Après la date limite fixée au 30 septembre 2020 toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.
7. Responsabilité : L'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.
10. Sécurité et civisme : les participants devront : scrupuleusement respecter les gestes barrières liés au COVID19, respecter les lieux, suivre le balisage, se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet. .
9. Les chiens sont tolérés uniquement s'ils sont tenus en laisse. Vaccination antirabique obligatoire. Catégories 1 et 2 interdites.
11. Image Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
11. l'inscription vaut acceptation du présent règlement. En cas de non-respect, l'organisation a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

Pour tout autre renseignement, téléphonez au : 06 08 02 89 24

**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.**